



Etat des lieux, enduit décoratif

Par **jeffd**, le **19/05/2010** à **18:04**

Bonjour,

je quitte mon logement dans 2 mois et lors d'une de ses visites, mon propriétaire m'a demandé de retirer l'enduit décoratif posé dans le séjour (redemandé dans un courrier).

L'enduit décoratif est décollable comme du papier peint (à la vapeur), le choix de ce revêtement a été fait à cause de l'état désastreux des murs (plusieurs couches de peintures qui s'effritent) découvert lors du détapissage.

Sur l'état des lieux, il est indiqué : tapisserie usagée. Ce n'est pas de son gout parceque pas lisse. Peut il m'obliger à l'enlever ?

Merci de vos réponses